

CRITÈRES DE SOUMISSION AU JOURNAL DE L'ÉVALUATION D'ENTREPRISES

1. Exigences générales

Tout article soumis au Journal doit être sous sa forme finale. Bien que l'Institut des CBV vérifiera la soumission pour s'assurer qu'elle satisfait les critères mentionnés dans les présentes et maintient la réputation de l'Institut des CBV en tant que chef de file de la communauté mondiale de l'évaluation d'entreprises, la structure des phrases, la clarté, etc., de l'article ne seront pas modifiés.

2. Longueur minimale

Les articles soumis au Journal doivent contenir au moins 3 000 mots. Veuillez noter que seul le texte principal est inclus dans le nombre de mots : le résumé, les références, les légendes des figures et les tableaux ne sont pas pris en compte.

3. Attribution de sources et exactitude

L'attribution des sources ou les citations en format MLA sont requises, le cas échéant. Les auteurs sont responsables de l'exactitude du matériel source, y compris les images, les graphiques et les figures, le cas échéant.

4. Autorisations en matière de droit d'auteur

Toutes les autorisations nécessaires en matière de droits d'auteur, p. ex., les éléments visuels protégés par droit d'auteur, doivent être obtenues par le ou les auteurs avant d'être soumis au Journal de l'évaluation d'entreprises. Les articles doivent être des œuvres originales, sans aucune restriction sur la publication par l'Institut des CBV.

5. Format de la soumission

L'ouvrage doit être soumis sous forme de document Microsoft Word, les tableaux et graphiques étant inclus dans des fichiers séparés. Des notes doivent être incluses dans le document Word pour indiquer où placer les éléments visuels (c-à-d [insérer l'image xx ici]).

Les documents en format PDF ne seront pas acceptés.

6. Langue de la soumission

Les articles soumis en français ou en anglais seront acceptés.

7. Date limite pour la soumission d'articles

La date limite pour la soumission d'articles est le 31 août.

Le 31 octobre 2020